

## Nos communes investissent

→ PAU

ao\_pp\_67779270

**Ville de Pau**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Acheteur** : ville de Pau, M. François BAYROU, maire - Hôtel de ville - place Royale - CS77575 - 64000 Pau - Tél. 05 47 05 30 31. Référence acheteur : PAU 18/35. L'avis implique un marché public

**Objet** : réhabilitation - amélioration thermique des 3 bâtiments primaires du groupe scolaire Nandina Park à Pau.

**Procédure** : procédure adaptée

**Prestation divisée en lots** : oui

Lot 1 - désamiantage - charpente - couverture - zinguerie  
Lot 2 - gros œuvre - Maçonnerie  
Lot 3 - étanchéité  
Lot 4 - peinture  
Lot 5 - menuiserie extérieures

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Critères de jugement des offres** : pour les lots 1, 2, 3 et 5 : prix des prestations (60%) valeur technique (40%), pour le lot 4 : prix des prestations (80 %) valeur technique (20 %)

**Remise des offres** : 02/10/18 à 16h30 au plus tard.

L'avis autorise la candidature MPS.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pau.fr/163-marches-publics.htm>

**Envoi à la publication le** : 03/09/2018

**Résultats du tirage du mercredi 5 septembre 2018**

**CHANCE**

6 7 15 34 39 1

Nombres de combinaisons simples gagnantes		Gains par combinaison simple gagnante**	
5 BONS NUMEROS + CHANCE	Aucun gagnant.		
5 BONS NUMEROS	Aucun gagnant.		100 000 €
10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €			
4 BONS NUMEROS + CHANCE	19		1 000 €
4 BONS NUMEROS	213		500 €
3 BONS NUMEROS + CHANCE	1 243		50 €
3 BONS NUMEROS	14 682		20 €
2 BONS NUMEROS + CHANCE	20 469		10 €
2 BONS NUMEROS	246 573		5 €
1 BON NUMERO + CHANCE	276 679		2,20 €
0 BON NUMERO			

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

A 5870 3500	C 1033 7375	E 5447 8464	G 7821 3734	I 7735 2044
L 6651 4560	M 0121 0215	S 7059 4430	T 2783 7018	U 7630 7939

**JOKEUR** 5 206 774 152 501 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO® du samedi 8 septembre 2018 :

**7 000 000 €\***

Résultats et informations : Application FDJ, 3256, fdj.fr, 61 113

JOUEUR COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

**Passer une annonce**

**05 59 82 20 49**

**La République L'ECLAIR**

28 pages spéciales pour la reprise du Top 14

**Keno** Résultats des tirages du mercredi 5 septembre 2018

Midi

2 3 6 9 11 14 17 18 29 30  
36 39 41 43 45 50 56 58 62 67

Multiplieur x 3 JOKEUR 2 951 766

Soir

3 8 13 15 16 18 20 24 26 30  
33 35 43 47 50 51 53 59 65 67

Multiplieur x 2 JOKEUR 5 206 774

JOUEUR COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

## ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

ao\_pp\_67784240

**Commune de Lacq-Audejos**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'avis d'enquête publique relatif à l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de Lacq-Audejos est paru dans nos pages annonces administratives et judiciaires le 31 août 2018, sous l'intitulé «Elaboration du Plan local d'urbanisme de Lacq-Orthez».

Tel qu'explicité dans le corps de cet avis, nous vous confirmons que l'enquête publique organisée en mairie de Lacq-Audejos du **mercredi 19 septembre à partir de 9 heures au lundi 22 octobre 2018 jusqu'à 17h30 inclus**, concerne bien le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lacq-Audejos et non de Lacq-Orthez.

ao\_pp\_67690300

**Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE N°2**  
**Travaux de confortement des falaises de la côte des Basques sur la commune de Biarritz**

Il est rappelé au public que par arrêté préfectoral en date du 2 août 2018, une enquête publique unique, d'une durée de 31 jours, portant sur le projet de travaux de confortement des falaises de la côte des basques est prescrite en mairie de Biarritz du **mercredi 4 septembre 2018 à 9 heures au jeudi 4 octobre 2018 à 17 heures**.

La demande relève notamment des rubriques 2.1.5.0 et 4.1.2.0 définies aux articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 du code de l'environnement. Elle porte également sur la déclaration d'intérêt général des travaux prévue aux articles L 211-7-5° et R 214-88 à R 214-103 du code de l'environnement ainsi que sur le permis d'aménager relatifs à cette opération.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact.

Le responsable du projet est la ville de Biarritz.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au commissaire enquêteur pendant ses permanences ainsi qu'à -M. Hervé CAPDEVILLE, directeur général adjoint chargé des services techniques de la ville de Biarritz - tél 05 59 41 59 90 - courriel : h.capdeville@biarritz.fr

-Mme Agnès CHABAULT, directrice du pôle aménagement durable et cadre de vie de la ville de Biarritz - tél 05 59 41 59 90 - courriel : a.chabault@biarritz.fr

**M. Christian LECAILLON, ingénieur des travaux publics en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur.**

Il assurera des permanences à la mairie de Biarritz, siège de l'enquête les :

- **jeudi 13 septembre 2018 de 14 h à 17 heures**
- **jeudi 20 septembre 2018 de 9 h à 12 heures**
- **jeudi 4 octobre 2018 de 14 h à 17 heures**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- sur support papier et support informatique : en mairie de Biarritz - 12 avenue Edouard VII aux jours et heures d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.
- sur les sites Internet de :
  - la mairie [www.biarritz.fr](http://www.biarritz.fr)
  - la Préfecture des Pyrénées-atlantiques [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête et **jusqu'au jeudi 4 octobre 2018 à 17 heures dernier délai** :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie concernée ;
- par courrier postal à la mairie de Biarritz, siège de l'enquête, au nom du commissaire enquêteur ;
- par courriel à l'adresse suivante : [pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie concernée et à la préfecture et sur son site internet : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques closes.

La décision du préfet des Pyrénées-atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation unique au titre de la législation sur l'eau assortie d'éventuelles prescriptions ou un refus de la demande.

Le maire de Biarritz sera l'autorité compétente pour délivrer éventuellement le permis d'aménager relatif aux travaux.

ao\_pp\_67702220

**Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**  
**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**2° AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général**  
**Dérasement du seuil du monastère amont sur l'Aran et le confortement du pont communal de la Chancette sur le territoire des communes de Bardos, Urt et Hasparren**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°64-2018-07-23-005 du 23 juillet 2018, une enquête publique, d'une durée de 30 jours, est ouverte du lundi 3 septembre 2018 au mardi 2 octobre 2018 inclus, sur le territoire des communes de Bardos, Urt et Hasparren concernant la demande de dérasement du seuil du monastère amont sur l'Aran et le confortement du pont communal de la Chancette sollicitée par la commune de Bardos, située Château de Salha, 64520 Bardos.

La demande relève des rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0 et 3.1.5.0 définies aux articles L 214-1 à L 214.6 et R 214-1 du code de l'environnement.

Le dossier de demande comporte un rapport sur les incidences environnementales du projet.

Le pétitionnaire est monsieur le maire de la commune de Bardos.

**Siège de l'enquête** : commune de Bardos  
**Lieu du projet** : Bardos, Urt et Hasparren

**M. Pierre Jacques LISSALDE** (ingénieur des travaux publics en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par ordonnance n°E18000117/64

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête : sur support papier : - en mairie de Bardos pendant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 17 heures - ouverture exceptionnelle de la mairie le samedi 15 septembre 2018 où le commissaire enquêteur assurera une permanence de 9h à 12 heures) - en mairie d'Urt, pendant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 16h30) - en mairie d'Hasparren, pendant les heures d'ouvertures des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30) - à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques - service gestion et police de l'eau - Cité administrative - Boulevard tourasse à Pau du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 16 heures - sur support informatique en mairie de Bardos, Urt et Hasparren aux horaires précités. - sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> rubrique politique publiques - aménagement du territoire, construction, logement - enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra présenter ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairie de Bardos, Urt et Hasparren aux horaires mentionnés ci-dessus ;
- adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bardos : Château de Salha - 64520 Bardos
- adresser un courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [ddtm-enquete-publique-bardos@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-enquete-publique-bardos@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables à la mairie de Bardos, siège de l'enquête publique.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante dans les meilleurs délais possibles : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> rubrique politique publiques - aménagement du territoire, construction, logement, enquêtes publiques.

Toute observation et proposition, courrier postal ou électronique, réceptionné après le 2 octobre 2018 à 17h (heure de clôture de l'enquête) ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera les permanences suivantes en mairie de Bardos :

- **samedi 15 septembre 2018 de 9h à 12 heures**
- **mardi 2 octobre 2018 de 14h à 17 heures**

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (service gestion et police de l'eau) ;
- auprès des mairies de Bardos, Urt et Hasparren ;
- sur le site internet des services de l'Etat des Pyrénées-Atlantiques : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> rubrique politiques publiques - aménagement du territoire, construction, logement - enquête publiques.

La décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.

*Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques*



# Le guide de la Section en Top 14

Un hors-série de la rédaction

Effectif, trombinoscope, calendrier, stratégie, Béarnais du Top 14...  
Tout savoir sur la saison 2018-2019

En vente chez votre marchand de journaux

**La République**  
DES PYRÉNÉES  
**L'ECLAIR**